

SHIPPAGAN

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 9 novembre 2023

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière), Sonia Ryma Ait kheddache (greffière adjointe) et Sylvie Goupil McGraw (Trésorière).

ABSENT: Aucun

PUBLIC : 16 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h01.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

La conseillère Nathalie Robichaud mentionne un conflit d'intérêt au point 4.7 *Nomination – Commission de la bibliothèque publique de Shippagan*, étant nommée à titre de commissaire.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Présentation des budgets de fonctionnement 2024

La trésorière fait la présentation des budgets de fonctionnements 2024.

4.2 Adoption du budget de fonctionnement général 2024

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la somme de **8 015 839 \$** soit le budget total de fonctionnement général de la municipalité, que la somme de **6 033 168 \$** soit le mandat de la municipalité pour l'année 2024 et que les taux d'imposition soient les suivants :

- Shippagan – **1.5729 \$**
- Le Goulet – **1.5954 \$**
- Haut-Shippagan, Baie du Petit-Pokemouche, Inkerman centre & Paroisse de Shippagan – **1.1929 \$**
- Pointe Sauvage & Pointe-Brûlée – **1.1400 \$**

Le conseil municipal ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et qui se trouvent dans le territoire de la municipalité de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN



MAIRE

GREFFIÈRE

4.3 Adoption du budget de fonctionnement eau et égout 2024

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel qu'en vertu de l'alinéa 117(4) de Loi sur la gouvernance locale, le conseil municipal adopte le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour l'année 2024 qui comprendra des revenus de 1 490 424 \$ et des dépenses de 1 490 424 \$. Qu'il soit aussi résolu que la redevance d'usage pour le service de la distribution d'eau soit fixée à 310 \$ et celle pour la collecte des eaux usées à 310 \$ par unité d'usages conformément à l'arrêté de la municipalité de Shippagan régissant les services d'eau et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Adoption tarifs de location – Camping de Shippagan

Dans le but d'atteindre un équilibre budgétaire au Camping de Shippagan et afin d'offrir de meilleurs services aux utilisateurs, les tarifs de location du Camping Shippagan ont été révisés. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que les tarifs de location pour les sites au Camping Shippagan soient dorénavant les suivants :

- 50,00\$ + taxe pour 3 services (50 amp) ;
- 42,45\$ + taxe pour 3 services (30 amp) ;
- 38,04\$ + taxe pour 2 services ;
- 32,52\$ + taxe pour la section sans service ;
- Saisonnier - Section A – 1 521, 74 \$ + taxe ;
- Saisonnier - Section B et C – 1478,26 \$ + taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Contribution à la Maison de la culture – Marché de Noël

Dans le cadre du marché de Noël 2023, organisé par la Maison de la Culture, la municipalité de Shippagan a contribué en biens et services en fournissant de la main-d'œuvre, des camions pour transporter le matériel, ainsi que la conciergerie durant les deux jours du marché. Afin d'aider à la réalisation de cet événement, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël d'également couvrir les frais de location du Marché de Noël pour la somme de 1 035 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Demande de contribution financière – Amis de la passerelle

La municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part des Amis de la passerelle qui œuvre depuis quelques années à améliorer et à mettre en valeur notre Sentier Rivage. En effet ces bénévoles se sont donnés comme mandat de faire de ce sentier multifonctionnel un lieu de détente et de loisir par excellence ainsi qu'un attrait touristique enviable pour notre ville. Afin de les appuyer dans leur démarche, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel d'acquiescer à leur demande de dons et de leur octroyer 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Nathalie Robichaud quitte son siège.

4.7 Nomination – Commission de la bibliothèque publique de Shippagan

La Bibliothèque publique Laval-Goupil est partie prenante de notre communauté; la gestion de la bibliothèque se fait en partenariat triparti entre la municipalité, le gouvernement provincial et la commission de la ladite bibliothèque. Considérant que la commission de la bibliothèque publique de Shippagan compte trois membres en moins en raison du décès de Madame Anita Savoie-Robichaud et la démission de Mesdames Marie-Thérèse Thériault et Anne Vaillancourt et à la suite de la recommandation de la vice-présidente de la commission, Madame Norma Paulin-Mallet, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil municipal accepte la nomination de Madame Nathalie Robichaud, Madame Patricia Godin et Monsieur Michel Casey à titre de commissaire pour un mandat de trois ans, renouvelable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Nathalie Robichaud reprend son siège.

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h49.

6. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h20.

